



Comparution immédiate et expertise psychiatrique

Par oklahoma

Bonjour,

Je suis passé en comparution immédiate le 28/04 pour allégations de violences et il y a un expert psychiatrique qui m'a littéralement allumé le 29/04 en GAV (énormément d'éléments à charge).

Je me demandais, s'il y a moyen de demander une contre expertise car cela ne me semble pas du tout franc ? Le prochain procès en CI est le 23/05

* De plus comment prouver qu'une expertise psychiatrique est tendancieuse et avoir une chance de l'annuler ?

Cordialement

Par ESP

Bonjour

La demande de contre expertise doit être faite par votre avocat.

Par oklahoma

Mon avocat m'a dit que ce n'est pas possible de la nature de la comparution immédiate. Je ne suis pas convaincu.

Cependant, il ne m'as pas fourni de texte de lois précisant cela.

Il y a t'il un texte de loi que je pourrai lire qui confirme que la contre expertise en cas de comparution immédiate est possible ?